Envoyé en préfecture le 28/02/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 022-212200141-20260228-190226DELIB7-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL

DU 19 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six le dix-neuf février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :
M. Philippe DAULY, Maire.
Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, M Michel OLÉRON, Mme Sabrina VOISIN, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Élise LEROY, M Yann JOUAN.

M. Jean-Baptiste CORDON donne procuration à M. Philippe DAULY,
M Michel LEFEUVRE donne procuration à Mme Madeleine ABBÉ,
Mme Lydie RAMEZ donne procuration à M. Yves BRUNET.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ANDRÉO

Délibération 7 SYNDICAL DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGE

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le SDE a procédé à une étude d'un projet d'éclairage public pour un montant estimatif de 5 750.00 € TTC.

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 le 16 décembre 2022 d'un montant de 3 460.65 €. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci

Pour extrait conforme
le Maire
Philippe DAULY

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor

Mme Isabelle ANDRÉO
Secrétaire de séance

Acte rendu exécutoire
Après l'envoi en Sous-Préfecture
De Dinan le 26/2/2026
Le Maire

MAIRIE DE BOURSEUL 22130 Côtes d'Armor